



Association reconnue d'intérêt général

Siège social : 3, rue des Eaux -75016 Paris

SIREN : 494 271 174 -TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR45494271174

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée le 25 novembre 2023 pour se tenir à 10h30 tenue le même jour au NOVOTEL – Paris Centre – Gare Montparnasse – 17, rue du Cotentin 75017 Paris par des courriers électroniques successifs, adressés aux membres avec indication de l'ordre du jour.

95 membres de l'association étaient présents et 88 avaient donné leur pouvoir.

L'ordre du jour comporte les points suivants

- **Rapport moral**
- **Rapport financier - rapport du trésorier**
- **Budget et cotisations**
- **Renouvellement ou nomination de sept postes d'administrateurs**
- **Agrément association de protection de l'environnement**
- **Mise en place de délégués départementaux FED - charte de délégation**
- **Nomination des membres du bureau (en conseil d'administration)**

1- Rapport moral :

Jean Louis Butré rappelle le point de vue de la FED sur les ENR intermittentes :

L'ÉOLIEN EST UNE ENERGIE INTERMITTENTE QUI A PRIS LE CONTROLE DU TERRITOIRE.

L'éolien repose sur :

- **Un asservissement à des injonctions de l'Europe actuellement sous le contrôle de l'Allemagne,**
- **Un mensonge d'État basé sur une écologie falsifiée,**
- **Des programmes justifiés par des données scientifiques et économiques frauduleuses**
- **Un massacre de la France,**
- **Des dégâts environnementaux et sociaux gigantesques,**
- **Une mise en danger de la santé humaine,**
- **Une destruction de la biodiversité,**
- **Une atteinte à la propriété,**
- **Une Transition Énergétique mensongère qui accapare les crédits d'autres filières plus intéressantes,**
- **Une mise sous tutelle financière progressive des communes rurales,**

- Une campagne de désinformation et d'intoxication : « pensée unique » et « propagande » à la solde de puissances et de partis politiques qui organisent méticuleusement depuis 20 ans, la destruction du système électrique de la France,
- Un système corrompu internationalement, nationalement et localement,

LA FED MET GRATUITEMENT SES COMPETENCES AU SERVICE DE TOUS SES ADHERENTS

- Elle n'a aucun salarié et ne reçoit aucune subvention,
- Elle n'a aucun lien avec des lobbies ou des partis politiques et elle est indépendante, financièrement et moralement de toute autre organisation,
- Elle combat totalement l'éolien et ne participe à aucun compromis,
- Elle ne prend pas parti concernant les autres combats comme le nucléaire ou le climat et laisse ses membres libres d'agir comme ils le souhaitent dans d'autres structures,
- Elle n'est pas défavorable à une transition énergétique intelligente à partir d'autres formes d'énergie renouvelables,
- La FED est constituée d'un ensemble d'associations déclarées loi 1901, de Fédérations régionales ou départementales, de collectifs (non déclarés) et de personnes qui cotisent individuellement mais qui représentent souvent des associations ou de regroupements divers qui n'ont pas adhéré formellement,
- Certaines fédérations régionales peuvent regrouper chacune plus de 50 associations locales.

LE PRESIDENT PRESENTE LES ACTIONS QUOTIDIENNES DE LA FED ET A CE TITRE IL FAUT NOTER :

- Les conseils pour lutter contre les éoliennes
- La participation à des actions régionales et locales
- L'aide aux associations pour les dépôts de plaintes devant les tribunaux
- La bataille médiatique nationale, régionale et locale pour dévoiler le scandale national des éoliennes et développer une image négative de l'éolien
- L'envoi de nombreuses lettres d'informations
- Les contacts avec les élus nationaux, locaux et personnalités
- La FED a lancé et participe à une dizaine de procédures juridiques en France et à Bruxelles

Le président donne ensuite la parole à différents administrateurs qui font à l'assemblée un point de leurs travaux.

A l'issue de la présentation des différentes composantes du rapport moral, un débat s'instaure.

Plus personne ne demandant la parole, le rapport moral est mis au vote

- **Vote contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Vote pour : Unanimité des présents ou représentés**

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

2- Rapport financier

Le président présente le rapport financier de l'exercice 2022. Les comptes au 31/12/2022 couvrent une période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le compte d'exploitation se décompose entre recettes et dépenses.

Les comptes au 31/12/2022 couvrent une période allant du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022

<u>RECETTES</u>		
Les recettes s'élèvent à 46 780,00 € et correspondent :	2021 (Rappel)	2022
- Aux cotisations et dons des adhérents	44 140,42 €	41 034,80 €
- La participation des adhérents aux frais d'Assemblée	2 380,00 €	3 788,00 €
- Aux intérêts du compte bloqué	259,58 €	942,62 €
	-----	-----
TOTAL	46 780,00 €	45,765,42 €
<u>DÉPENSES</u>		
Les dépenses s'élèvent à	30 553,07 €	56 988,75 €
- Aux frais de réunions, d'AG et de déplacement	4 160,99 € (covid)	14 125,24 €
- A des frais de contentieux juridique	20 975,43 €	35 600,91 €
- Des frais d'administration divers	4 755,98 €	7 262,60 €
- Des achats de matériels	660,87 €	0 €
	-----	-----
TOTAL	30 553,07 €	56 988,75 €
<u>RÉSULTAT</u>		
	+16 226,93 €	- 11 223,33 €

Le résultat de l'exercice est déficitaire de 11.223,33 € par rapport à un bénéfice l'année précédente de 16.226,93 €.

Les principales évolutions concernent essentiellement les dépenses :

- Les frais de réunions et de déplacement (+ 10 k€) étant noté toutefois que l'année précédente a été marquée par le Covid,
- Les frais de contentieux juridique (+ 16 k€) environ
- Quelques frais administratifs divers (+2,5 k€)

En ce qui concerne les éléments de bilan, on notera les points suivants :

• BILAN		
• <u>A l'actif</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u> 20 novembre
• Trésorerie de la Fédération au 31 décembre :	95 367,64 €	98,260,21 €
• <u>Au passif</u>		
• Capitaux propres de la Fédération <i>y compris le résultat de l'exercice</i>	95 367,64 €	
• <i>Capitaux propres:</i>	51 212,81 €	
• <i>Provisions (dont Epav)</i>	55 378,16 €	
• EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2022		
• Il n'y a pas eu d'événement postérieurs au 31 décembre 2022 susceptible de remettre en cause la Sincérité et régularité des comptes soumis à votre approbation		

Au 20 novembre 2023, la trésorerie de la FED était de 98.260,21 €.

Evènements postérieurs au 31 DECEMBRE 2022 :

Il n'y a pas eu d'événement postérieurs au 31 décembre 2022 susceptible de remettre en cause la Sincérité et régularité des comptes soumis à votre approbation.

Le rapport financier est mis au vote

- **Vote contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Vote pour : Unanimité des présents ou représentés**

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

3- Budget et cotisations

L'année 2024 sera une année de transition ; il sera probablement nécessaire d'augmenter les ressources financières sans perdre l'indépendance de la FED.

- **Nouveaux administrateurs**
- **Délégués départementaux**
- **Objectifs > 60 départements**
- **Mise en place, gestion et animation**
- **Procédures plus nombreuses devant les instances françaises et européennes**
- **Création et animation nouveaux sites internet pour la FED (et le réseau de délégués)**

Le président propose que le budget initial pour 2024 soit porté à 45.000 € (+10% par rapport à 2023) avec maintien des cotisations de l'année précédente. En conséquence, il sera fait appel aux dons plus nombreux et plus importants. La FED étant une association d'intérêt général, indépendamment de l'agrément environnemental ; l'intérêt général permet de défiscaliser les dons (hors partie cotisation).

Christophe Zeller intervient et informe qu'il souhaite s'abstenir pour les raisons suivantes :

- **La FED va avoir besoin de davantage de ressources financières pour ses actions comme le montre l'évolution du budget sur les derniers exercices.**
- **Le FED à la qualité d'organisme d'intérêt général.**
- **A ce titre, elle est habilitée (art 200 du CGI) à délivrer un reçu fiscal qui permet de déduire de ses impôts 66 % du montant de ses dons.**
- **Il avait été proposé que la cotisation annuelle de 25 € pour les personnes physiques non assujettis à l'impôt sur le revenu s'élève à 75 € pour les particulier assujettis à l'impôt sur le revenu ce qui compte tenu de de la réduction d'impôt de 66 % du montant payé (75 € x 0,66 = 49,50 €) aboutirait à un reste à charge de 75 €- 49,50 = 25,50 €.**
- **Il appelle de ses vœux l'application systématique de ce dispositif dès la migration de l'ancien système comptable vers le nouveau en principe courant 2024**

Le président remercie C. Zeller pour son intervention ; il propose néanmoins que soit mis au vote la résolution suivante :

Budget initial pour 2024 porté à 45.000 € avec maintien des cotisations inchangé soit,

- **MEMBRE INDIVIDUEL : 25 €**
- **ASSOCIATION : 50 €**
- **MEMBRE D'HONNEUR : 100 €**

La proposition est mise aux voix

- Vote contre : 1
- Abstention : 1
- Vote pour : reste de l'assemblée

4- Renouvellement ou nomination d'administrateurs

Deux administrateurs ont démissionné en cours de mandat : il s'agit de MM Jean Claude PLU et Michel de BROISSIA,

Trois administrateurs voyaient leur mandat arrivé à échéance et n'ont pas souhaité leur renouvellement, il s'agit de Mme Bernadette KAARS, et de MM André POSOKHOW et de Jean-Philippe SALLEY ; le Président remercie très chaleureusement les administrateurs sortants pour leur action.

Deux administrateurs voient leur mandat arrivé à échéance et ont souhaité leur renouvellement ; il s'agit de Mme Marjolaine VILLEY-MIGRAINE et de M Jean Louis BUTRE ; par ailleurs, il est proposé la nomination de cinq nouveaux administrateurs.

Enfin, compte tenu des règles statutaires, certains postes étant pourvus en remplacement d'administrateurs démissionnaires en cours de mandat, deux des nouveaux administrateurs ont accepté un mandat d'une durée de 1 an, toutes les autres nominations seront prononcées pour une durée de 3 ans.

En conclusion, il est proposé à l'assemblée les nominations suivantes :

- a) **Renouvellement de Marjolaine Villey- Migraine ; le poste de Marjolaine Villey- Migraine est arrivé à échéance, il est proposé le renouvellement de son mandat pour une durée de trois ans jusqu'à l'assemblée générale se prononçant sur l'exercice 2025.**

Présentation de Marjolaine Villey- Migraine présidente collectif Protection des paysages et de la biodiversité d'Occitanie Environnement (présentation en annexe)

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : Unanimité des présents ou représentés

- b) **Renouvellement de Jean-Louis Butré ; le poste de Jean Louis Butré est arrivé à échéance, il est proposé le renouvellement de son mandat pour une durée de trois ans jusqu'à l'assemblée générale se prononçant sur l'exercice 2025.**

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : Unanimité des présents ou représentés

- c) **Nomination de Nathalie BEAUZEMONT ; il est proposé de nommer Nathalie BEAUZEMONT, membre de l'association Les Gardiens du Large, au poste d'administratrice de la FED pour une durée de trois ans jusqu'à l'assemblée générale se prononçant sur l'exercice 2025.**

Présentation de Nathalie Beauzemont de l'association Les Gardiens du Large (présentation en annexe).

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : Unanimité des présents ou représentés

- d) **Nomination de Louis LANDROT ; il est proposé de nommer Louis LANDROT, membre du CRECEP – Bourgogne-Franche-Comté, au poste d'administrateur de la FED pour une durée de trois ans jusqu'à l'assemblée générale se prononçant sur l'exercice 2025.**

Présentation de Louis Landrot de l'association Sauvegarde du Sud Morvan (présentation en annexe)

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : Unanimité des présents ou représentés

- e) **Nomination de Fabien FERRERI ; il est proposé de nommer Fabien Ferreri, président de l'association Echauffour Environnement, au poste d'administrateur de la FED pour une durée de trois ans jusqu'à l'assemblée générale se prononçant sur l'exercice 2025.**

Présentation de Fabien Ferreri de l'association Echauffour Environnement (présentation en annexe).

Vote contre : 1

Abstention : 1

Vote pour : Unanimité des présents ou représentés sauf deux participants

- f) **Nomination de Jean Michel DESMON ; il est proposé de nommer Jean-Michel DESMON, Président de l'association Allier Citoyens, au poste d'administrateur de la FED pour une durée d'un an jusqu'à l'assemblée générale se prononçant sur l'exercice 2023.**

Présentation de Jean Michel Desmon association de l'Allier Citoyens (présentation en annexe)

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : Unanimité des présents ou représentés

- g) **Nomination de Luc EVRARD ; il est proposé de nommer Luc Evrard co-président de l'association Vivre à Noyers - Val du Serein, au poste d'administrateur de la FED pour une durée d'un an jusqu'à l'assemblée générale se prononçant sur l'exercice 2023.**

Présentation en vidéo de Luc Evrard co-président de l'association Vivre à Noyers - Val du Serein (présentation en annexe).

Vote contre : 0

Abstention : 2

Vote pour : Unanimité des présents ou représentés sauf deux participants

5- Agrément de la Fed – question sans vote

Le décret 2011-833 du 12 juillet 2011 a fixé la liste des instances consultatives nationales, régionales et départementales auxquelles les associations agréées peuvent participer. Dans certains cas c'est l'administration qui désigne l'association participante.

L'agrément permet la participation de l'association aux débats environnementaux et plus généralement, c'est l'association qui doit postuler aux différentes commissions :

- **Commissions préfectorales CNDPS**
- **Comités Régionaux de l'Énergie,**
- **ZADER**

Elle peut prendre des actions devant les juridictions administratives, avec la possibilité

- **d'attaquer une décision administrative causant des dommages à l'environnement**
- **de se constituer partie civile pour des faits causant un préjudice, et aux intérêts collectifs qu'elle défend, pour des pratiques commerciales et publicités trompeuses quand elles comportent des indications environnementales**

Elle peut mener des actions de groupe.

Elle peut saisir le juge civil ou administratif pour faire cesser une infraction et obtenir la réparation de préjudices subis par un groupe de personnes se trouvant dans une situation similaire.

Elle peut représenter des intérêts individuels sous réserve d'être mandatée par au moins 2 personnes physiques victimes d'un même préjudice,

Enfin la FED pourra ester en justice pour réclamer des dommages et intérêts, dans le domaine de l'environnement.

6- Mise en place d'un réseau de délégués locaux – projet de charte - question sans vote

A la suite de son agrément et pour démultiplier son action au niveau local, il a été décidé la mise en place progressive de délégués locaux qui pourront avoir compétence départementale ou régionale – en tant que de besoin.

Ces délégués locaux devront adhérer à une charte qui aura pour but d'énoncer la mission confiée à un Délégué Local et d'en fixer les règles générales d'organisation et de fonctionnement.

Un projet de charte a été adopté par le conseil d'administration. Elle a été envoyée aux adhérents avec la convocation à l'Assemblée Générale ; la charte définitive sera soumise au prochain Conseil d'administration.

Environ 40 candidatures ont été reçues à ce jour ; ce réseau de délégués devra être animé par un ou deux administrateurs ; ce point devra être débattu par un prochain conseil.

7- Manifeste de la FED

La FED fait l'objet de nombreuses sollicitations pour soutenir les associations de lutte contre le photovoltaïque.

Après débat, il n'a pas été estimé utile de faire évoluer les statuts en revanche, il est proposé de faire évoluer le manifeste qui a été proposé dans les convocations.

Un projet de manifeste a été circularisé ; le dernier paragraphe du manifeste proposé est le suivant :

« La FED s'inquiète également de l'impact sur l'environnement et la biodiversité des sites de panneaux photovoltaïques en zones naturelles forestières, pastorales ou agricoles. Elle s'oppose à ces implantations générant de la déforestation massive, l'artificialisation de zones naturelles et l'emprise du secteur industriel de l'énergie sur le monde agricole (agrivoltaïsme) »

Après débat, les mots suivants ont été enlevés : « massive », « agrivoltaïsme » ...

Le nouveau manifeste est mis en annexe.

8- Exposé de Monsieur Loïc Le Floch – Prigent

Interruption du déjeuner

- 9- Exposé de Monsieur Fabien Bouglé – les éoliennes une arme dans la guerre mondiale de l'énergie
- 10- Exposé de Me Francis Monamy pour faire un point sur l'évolution de la législation
- 11- Exposé par Michel Faure sur les procédures juridiques

A la demande du président, Michel Faure fait ensuite, un exposé sur les affaires juridiques.

Les procédures nationales en cours

- a) Recours en conseil d'état contre la circulaire interministérielle aux préfets du 15 septembre 2022 (Associations concernées FED et VDC). La FED combattait la consigne faite aux préfets de la fin de l'exercice automatique des pourvois en cassation contre les annulations par les cours d'appels des arrêtés de refus préfectoraux. Le recours a été rejeté le 18 octobre 2023.
- b) Référé « mesures utiles » contre schéma régional Nouvelle Aquitaine des zones propices au développement éolien (Associations concernées FED, FAEV, et 3 associations de Charente). La cartographie est destinée à attirer les porteurs de projets sur certains secteurs et vise à être utilisée par les élus lors de l'élaboration et la révision des documents de planification et d'urbanisme. Insérées dans ces documents, ils deviendraient obligatoires. Le référé a été rejeté par ordonnance de référé à Bordeaux ; le rapporteur public du Conseil d'état a demandé l'annulation de cette ordonnance de rejet pour violation du principe du contradictoire. L'affaire devra être rejugée devant la Cour de Bordeaux début 2024.
- c) Recours en conseil d'Etat contre le nouveau protocole de mesure du bruit. (associations concernées : FED, BNE, VDC, FAEV, Collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine, Occitanie Pays catalan Énergies Environnement, APCAE, Collectif Allier Citoyens, SOS Danger éolien, MorVent en colère, Vent Contraire en Touraine et Berry, Stop éoliennes Hauts de France, Vent de sottise, Protection du Pays d'Ouche, Échauffour Environnement...) La requête a été déposée le 30 septembre 2022, ; en catimini, l'administration a déposé une décision de reconnaissance le 11 juillet 2023 d'un nouveau protocole de bruit qui ne modifie pas significativement le protocole précédent et

l'administration a déposé son mémoire le 18 septembre 2023. Une exception d'illégalité a été déposée sur ce nouveau protocole.

- d) Requête devant le TC de Nanterre pour demander la dissolution ou la recapitalisation de 4 filiales d'un groupe allemand pour non respect du code de commerce (fonds propres insuffisants) (associations concernées FED, FAEV, ECC) Dépôt mémoire FED le 2 février 2023 et des conclusions adverses le 23 octobre 2023. Réponse en préparation.

Les procédures nationales probables à venir :

- a) Assistance à SOS DANGER EOLIEN – villages de l'Aisne : après un dépôt de 250 réclamations ICPE restées sans effet, le sujet sera redémarré en assistance de l'association et ciblé avec 2 ou 3 recours indemnitaires et un référé suspension.
- b) Demande formulée auprès de l'ADEME pour obtenir une évaluation actualisée du taux émission CO2 des éoliennes terrestres prenant en compte l'intervention de la Chine dans les fabrications, les démantèlements et l'intermittence des éoliennes. Après une première lettre envoyée, une mise en demeure par avocat suivra.
- c) Demande formulée auprès de l'ADEME pour obtenir une évaluation actualisée du taux émission CO2 des panneaux photovoltaïques prenant en compte l'intervention de la Chine dans les fabrications. Une première lettre envoyée.
- d) Une lettre à l'ADEME pour demander d'expliquer la méthodologie développée par l'ADEME pour la mise en place des SRADDET.
- e) Projet de décret formulant les critères de RIIPM. La Fed est intervenue en intervention volontaire au Conseil Supérieur de l'Energie ; consultation publique jusqu'au 24 novembre 2023 ; une requête éventuelle en Conseil d'Etat pourra être envisagée après analyse du décret en version finale.

Les procédures européennes :

- a) Attaque des Plans nationaux « Energie – climat » des états membres qui ont fait l'objet d'une adoption globale au niveau de l'Union en 2020 devant la CJUE. (Associations concernées NLVOW, DEI, FSL, SFM, FED, VDC) ; demande d'annulation de l'adoption par l'UE des plans nationaux pour non- respect des dispositions de la Convention d'Aarhus. FED et VDC ont été admises en intervention complémentaire
- b) Contestation de l'intégration des éoliennes terrestres et en mer dans la taxonomie européenne (Associations concernées FED, VDC, Vent de Raison, Bundesinitiative für Vernunftkraft). Demande des associations de sortir les éoliennes de la taxonomie ; après dépôt d'une demande d'examen interne et rejet par la Commission, l'affaire est devant la CJUE où une plainte a été déposée ; une audition est attendue d'ici fin 2023.
- c) Règlement (UE) 2022/2577 du Conseil de décembre 2022 – RepowerEU (associations concernées FED, VDC, VMF, NVOW, Vent de Raison, FSL). Plainte déposée devant la CJUE devant la directive prise par le Conseil de l'Europe en vue d'accélérer le développement des ENR (directive dite RePowerEU).
- d) Pétition présentée devant le Parlement Européen contre les nuisances sonores (associations concernées VDC, FED, Vent de Raison, Bundesinitiative für Vernunftkraft, FSL et NLVOW). Demande modifications des mesures et limitations émissions acoustiques éoliennes, et en assurer suivi par protocoles appropriés. Modification de deux directives 2002/49/EC (évaluation et gestion du bruit dans l'environnement) et 2010/75/EU (émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)). Après rejet de deux premières pétitions (plaintes), une nouvelle pétition est en cours de rédaction.

12- Questions diverses

Un débat s'instaure sur les zones d'accélération des développements des énergies renouvelables sur lesquels les pouvoirs publics souhaitent faire délibérer les communes avant le 31 décembre 2023.

En final il est convenu que la FED diffusera une quatrième lettre aux maires ruraux sur la base de la lettre ouverte que l'association Villes et Villages de France a diffusée aux communes de l'Aillantais, du Jovinien et du Villeneuvien

-X-X-X-

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, le Président remercie les participants et clôt la séance à 17 : 00.

Jean-Louis Butré, Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JL Butré', with a long horizontal stroke extending to the right.

Hervé Texier, Vice-Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Hervé Texier', with a horizontal line underneath.

Annexes :

- Photos de la réunion
- Présentation des nouveaux administrateurs ou administrateurs renouvelés
- Manifeste de la FED



Auditoire



Loïc Le Floch-Prigent



Jean-Louis Butré



Fabien Bouglé



Maître Francis Monamy

Présentation des administrateurs nouveaux ou renouvelés

Marjolaine Villey-Migraine

Bonjour, Je désire renouveler ma candidature au CA de la FED.

Je participe à la lutte contre des projets éoliens dans l'Hérault depuis l'année 2003 et je suis porte-parole **du collectif pour la protection des paysages et de la biodiversité 34-12**, qui regroupe 50 associations de l'Hérault et du sud Aveyron. En ce moment nous achevons un recours pour démolition des éoliennes de Bernagues-Lunas 34650 ... une 1ere en France.

Je fais déjà partie de la commission biodiversité de la FED et j'anime la « commission EnR » de notre collectif régional, « Toutes nos Energies Occitanie Environnement ». J'ai co-édité deux livres, l'un sur l'éolien industriel, l'autre sur les ENR, l'objectif étant de faire connaître aux élus et au public les autres ENR que l'éolien.

Je suis aussi co-secrétaire du collectif « Toutes Nos Energies Occitanie Environnement » et nous sommes invités par le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc aux commissions énergies du Parc qui donne son avis pour des projets éoliens et PV.

A titre personnel, je suis ancienne enseignante à la retraite et encore médiatrice familiale au sein d'une association que j'ai créée, enfin je fais partie de deux autres associations humanitaires.

Nathalie Beauzemont

Résidente à Groix depuis 20 ans, je suis investie dans l'association des Gardiens-du-Large (gardiensdularge.org) qui s'oppose au projet offshore flottant Bretagne-Sud, face à Belle-Île, Groix et Quiberon. Atteintes multiples à l'environnement marin, le projet marque l'industrialisation de l'océan, nouvelle étape vers le sacrifice des espaces naturels. L'absurdité du développement des ENRi dans le mix électrique français décarboné, révèle l'entreprise de « colonisation » à laquelle on assiste, avec l'exportation de l'énergie vers les systèmes très carbonés, notamment l'Allemagne, coûts et nuisances restant Français...

Administratrice FED, je veillerai aux coopérations entre associations du Morbihan. Les Gardiens-du-Large ont participé au débat public mix-2035 du RTE, mis en demeure le préfet maritime (forages exploratoires sans archéologie préventive), lancé une action juridique à l'échelon européen...

J'apporte mon expérience de 35 ans en tant qu'ingénieur dans le secteur de l'électricité (EDF), notamment une solide connaissance des enjeux énergétiques européens et des grands acteurs.

Nathalie Beauzemont, présidente Gardiens-du-Large

Louis Landrot

Louis Landrot est président de Sauvegarde Sud-Morvan (SSM), association créée en décembre 2015 pour lutter contre plusieurs projets du Sud-Morvan totalisant plus de 50 éoliennes de 180m de hauteur. SSM a dénoncé et attaqué devant les tribunaux les nombreuses illégalités de ces projets. Avec l'aide d'ornithologues, elle a également mis en évidence une riche biodiversité dans le Sud-Morvan, en particulier des couloirs de migration de milans royaux. Huit ans plus tard, aucun projet éolien n'a encore abouti.

Louis Landrot est également Vice-Président du CRECEP, le collectif régional de Bourgogne-Franche-Comté (120 associations). Le CRECEP et ses adhérents ont attaqué avec succès le SRADDET BFC, dont les insuffisances en termes de continuités écologiques ont été reconnues par le Tribunal de Dijon.

Louis Landrot a un double diplôme d'ingénieur ; il a fait une grande partie de sa carrière dans les Travaux Publics (réalisation de grands barrages à l'international), puis comme chef d'entreprise dans des équipements pour l'Energie (en particulier pour les centrales nucléaires). Il est actuellement Président d'une Ecole Technique qui forme chaque année 1.200 jeunes aux métiers de l'industrie, de la seconde à Bac+5.

Fabien Ferreri

Fabien Ferreri, président de l'association Echauffour Environnement, dans l'Orne (61) et riverain de cinq éoliennes, installées par Voltalia en 2019. Je me suis engagé contre la prolifération anarchique de ces centrales industrielles en centrant mon combat sur le bruit ainsi que sur la réglementation française applicable à ces installations.

Trois axes essentiels guident mon engagement :

- Donner une dimension nationale à mes réflexions et à mes actions contre cette industrie afin que nos attaques restent coordonnées, univoques et collectives.
- Renforcer nos liens avec les autres acteurs européens de la lutte contre la filière éolienne afin de pouvoir être entendus au sein des instances de décisions de la politique européenne.
- Élargir le débat sur l'inutilité et la nuisibilité de l'industrie éolienne, par une réflexion plus générale sur l'avenir, les enjeux et l'indépendance énergétique de notre pays.

Jean -Michel Desmon

Jean-Michel Desmon préside le Collectif Allier Citoyens (CAC) qui réunit 25 associations dans l'Allier. Ce département du centre de la France, terre des Bourbons, est connu pour ses très nombreux châteaux et son bocage préservé. Pour l'instant on compte 27 éoliennes en exploitation, mais il existe plus de 70 projets qui menacent ce territoire.

Le CAC a reçu en 2021 une subvention de 15 000€ du Conseil Départemental de l'Allier pour soutenir des actions en justice. Il a également obtenu que la région AURA dépose un recours pour un projet éolien (Gipcy) en s'appuyant sur le SRADDET.

Le CAC organise de nombreuses réunions d'information à destination des élus locaux et du grand public souvent peu informés sur la problématique éolienne. La communication du CAC est aussi digitale grâce à son site web et aux réseaux sociaux.

Jean-Michel DESMON est ingénieur de formation et travaille en tant que responsable informatique. Il participera à aider la FED à moderniser sa communication numérique.

Luc Evrard

Je suis journaliste de métier, ancien rédacteur en chef sur

LCI et Europe1. J'ai dirigé pendant 5 ans la communication de Médecins du Monde. Je suis co-fondateur et co-président de l'association Vivre à Noyers - Val du Serein qui lutte depuis 2018 contre la saturation éolienne et depuis 2020 contre la multiplication des projets photovoltaïques dans l'Yonne.

Je suis attentivement depuis mon adhésion les initiatives de votre Fédération. Je suis très sensible à votre volonté d'inclure désormais dans votre champ d'action le photovoltaïque qui, après l'éolien, s'annonce bien comme une deuxième étape désastreuse de l'industrialisation anarchique en cours dans nos campagnes.

Ma candidature à votre conseil d'administration se fonde sur l'urgence qu'il y a à renforcer notre impact dans le débat public. Nous sommes face à une alliance de circonstance, entre un gouvernement travaillé par les lobbies qui s'affole des risques de pénurie énergétique dans une économie décarbonée, une agro-industrie à la recherche d'une rente de substitution qui lui évite de se remettre en cause, des écologistes dogmatiques qui mesurent la protection de l'environnement au nombre d'éoliennes et de panneaux solaires installés, en considérant les dégâts causés comme un mal nécessaire et ceux qui les dénoncent comme d'infréquentables réactionnaires, et quatrièmement des intérêts capitalistes opportunistes qui se ruent vers ces investissements de long terme à rendements garantis.

Contre une pareille coalition est difficile. Vous le faites déjà et bien. Mais si mon expérience vous semble utile, je serai honoré de la mettre au service de la protection d'un Environnement Durable avec votre Fédération.

Manifeste Fédération Environnement Durable

Grâce à son secteur de production de l'électricité, le mix énergétique français étant aujourd'hui le plus décarboné d'Europe, la Fédération Environnement Durable, association de protection de l'environnement agréée, reconnue d'intérêt général, combat avec la plus grande fermeté le déploiement des éoliennes industrielles, compte tenu de leurs impacts néfastes tant sur la santé et le cadre de vie des riverains que sur la biodiversité et de leurs conséquences socio-économiques négatives.

La Fédération Environnement Durable demande un moratoire immédiat sur toute nouvelle implantation d'éoliennes sur terre comme en mer, s'oppose au remplacement des installations existantes par des nouvelles unités plus puissantes¹ et s'agissant des installations qui arrivent en fin de vie, exige leur démantèlement complet, fondations comprises avec élimination de tous les déchets.

Considérant les risques induits sur la sécurité des approvisionnements électriques, considérant l'augmentation du prix de l'électricité qu'il engendre et considérant l'augmentation des gaz à effet de serre qu'il provoque, la Fédération Environnement Durable demande qu'il soit mis fin au privilège d'accès prioritaire au réseau électrique dont bénéficient les moyens de production aléatoires et non pilotables comme l'éolien industriel et le photovoltaïque.

La FED s'inquiète également de l'impact sur l'environnement et la biodiversité des sites de panneaux photovoltaïques en zones naturelles forestières, pastorales ou agricoles. Elle s'oppose à ces implantations générant de la déforestation, l'artificialisation de zones naturelles et l'emprise du secteur industriel de l'énergie sur le monde agricole.